

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 682 Subventions (20.500 euros) à sept associations au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires de la Politique de la Ville.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à sept associations pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers Stalingrad – Riquet, Michelet -Alphonse Karr – Rue de Nantes, Chauffourniers, Danube-Solidarité-Marseillaise, Algérie et Compans-Pelleport, Rosa Parks et Macdonald, dans le 19e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la ville est attribuée à l'association ACERMA, 22 quai de la Loire 75019 Paris, pour la 9ème édition de son action Toi & Moi and Co, dont 1.500 euros pour son action dans le 19e arrondissement 1.000 euros pour son action dans le 18e arrondissement, et 1.000 euros pour son action multisites dans les 18e et 19e arrondissement. Simpa 8021 ; 2019-05759.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la ville est attribuée à l'association Arsmedia, 9 rue Delouvain 75019 Paris, pour le projet Ateliers 19, Ré-enchanter la ville. Simpa 13126 ; 2019-05511 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Fabrication Maison, 4 rue de la Solidarité 75019 Paris, pour le projet Chantier graphique ouvert au public. Simpa 15446 ; 2019-06019;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la ville est attribuée à l'association TRAM, 4 ter rue de la Solidarité 75019 Paris, pour la 9ème édition de son projet TaxiTram 19. Simpa 4443 ; 2019-05719

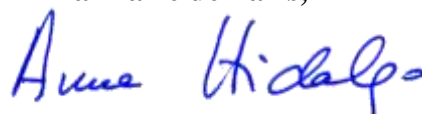
Article 5 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros, dont 4.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la ville, et 3.000 euros sur proposition de la Mairie du 19e à l'association est attribuée à l'association Pièces à emporter, 124 rue Compas 75019 Paris au titre de ses activités en 2019. Simpa 186219 ; 2019-05782 et 2019-08898

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros, au titre des projets culturels élaborés dans cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Ticket d'entrée, 27 rue de Mouzaia 75019 Paris pour son projet d'ateliers langue et culture. Simpa 182566 ; 2019-05746

Article 7 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros, au titre des projets culturels élaborés dans cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Fanatikart, 35 rue du Pré Saint-Gervais, 75019 Paris pour son projet de résidence d'artistes en partenariat avec le Centre social Espace 19 Cambrai. Simpa 165983 ; 2019-00935

Article 8 : La dépense totale correspondante, soit 20.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO